



LES ENTREPRISES FACE AU COVID

D'importantes mesures sont mises en place par les employeurs depuis le début de la pandémie pour maintenir les forces de travail en activité et prévenir la sécurité et la santé des collaborateurs. Les gestes barrières définis par l'OSFP et les autorités sanitaires et mis en application au niveau des entreprises sont efficaces car le virus se transmet peu sur la place de travail.

Comment être actif face à la pandémie en tant qu'employeur ?

Test de masse selon la stratégie de la Confédération (tests poolés)

Vous avez des craintes qu'un foyer du virus émerge au sein d'une équipe de travail ?

Il est possible d'organiser un dépistage ciblé de tout ou d'une partie du personnel. Plusieurs tests et méthodes de prélèvement existent en fonction de la stratégie définie. Les tests se font sur une base volontaire des collaborateurs.

Mobilité

Vous avez besoin d'un certificat COVID attestant le résultat du test validé par le laboratoire pour votre équipe externe ou pour vos clients ?

Un certificat COVID est remis dans plusieurs langues et est accessible via un portail sécurisé.

Retour au travail

Vous avez des collaborateurs qui souhaitent se faire tester afin de raccourcir leur quarantaine de 10 jours à 7 jours ?

Sauf instruction explicite du médecin cantonal, l'employeur peut proposer (sur une base volontaire) de réaliser un test COVID PCR. Ce test est à la charge de l'employeur.

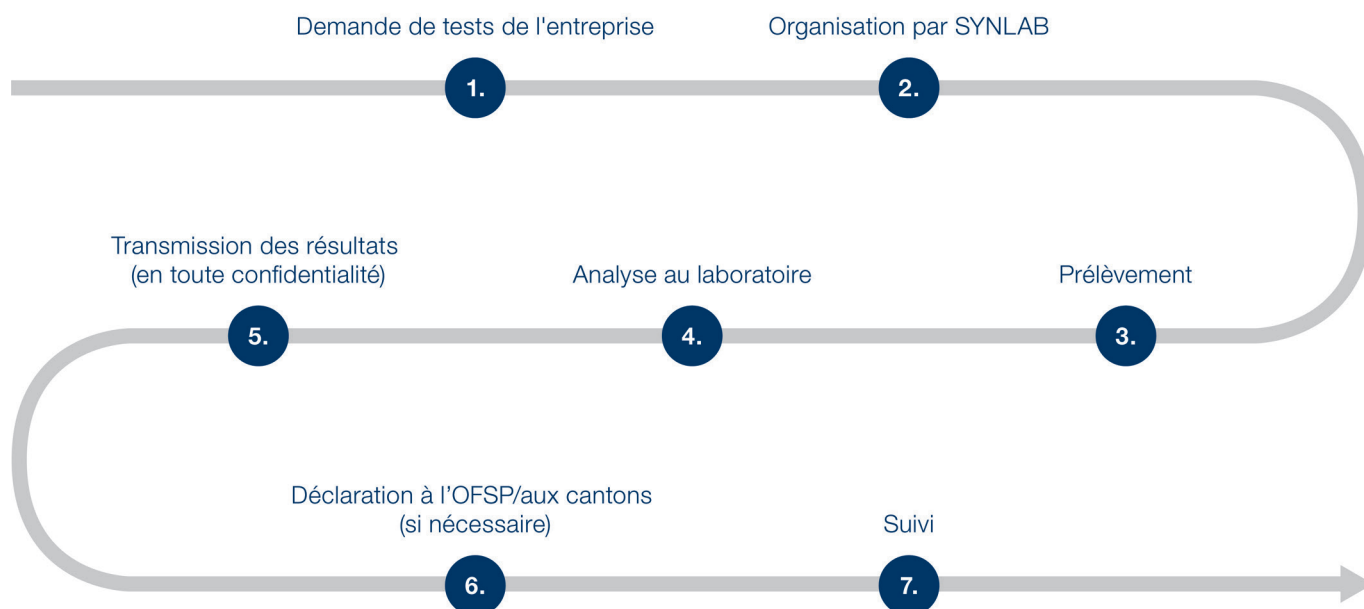
Médecine du personnel

Vous souhaitez du personnel formé aux prélèvements COVID naso-pharyngés ou solution lavage de bouche ?

Les besoins varient en fonction de chaque situation. Des mesures peuvent être mises en place en interne à l'entreprise, où il est possible d'obtenir du soutien pour le conseil, les prélèvements, les tests ou le suivi.

Nous pouvons vous soutenir et proposons plusieurs solutions clé-en main en fonction des besoins.

Comment s'organise le dépistage en entreprise ?



Vous souhaitez obtenir plus d'information ?

Nous sommes à votre disposition par téléphone au **058 400 15 16** ou à l'adresse **serviceclients.ch@synlab.com**. De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet et sur les sites de l'OFSP et des autorités cantonales.

SYNLAB est un des leaders au niveau du diagnostic des analyses médicales dans le monde. Avec son réseau local et international SYNLAB soutient les entreprises depuis le début de la pandémie, et propose conseils et solutions dans le travail des entreprises au quotidien. Nos laboratoires contribuent activement à briser la chaîne d'infection grâce au dépistage des virus, à la RT-PCR et aux tests sérologiques effectués par des équipes travaillant 7 jours sur 7.